

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 6

Artikel: Souvenirs de l'inondation qui a eu lieu à Vevey : samedi 29 août 1846
Autor: Montet, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prendre position à la potence, et pendant qu'il traçait son camp, il envoya une sommation à la ville à se rendre, elle fit quelque difficulté, et pendant que je parlais avec le général sur la hauteur, un boulet passa à côté de nous.

Dès que le parlementaire fut arrivé, les hostilités cessèrent et à minuit la ville a capitulé, et il fut convenu que les Allemands entreraient le lendemain, à six heures du matin, et que la garnison serait prisonnière ¹.

Je suis entré en ville toujours à côté du général, à qui la municipalité est venue présenter les clefs de la ville. Le vainqueur y est entré aux cris de tout le peuple, qui pleurait de joie et lui donnait mille bénédictions et applaudissements, l'arbre de liberté a été aussitôt renversé et l'ancienne cocarde blanche et noire arborée sur tous les chapeaux. On a aussitôt déchiré tous les drapeaux de la République et foulé aux pieds toutes ses couleurs.

SOUVENIRS DE L'INONDATION QUI A EU LIEU A VEVEY

SAMEDI 29 AOUT 1846

(Récit contemporain anonyme et inédit déposé à la bibliothèque de Vevey, revu et publié par A. de Montet).

Une pareille masse d'eau et de matières faisant irruption violente dans le lac devait nécessairement produire à l'embouchure du torrent une scène digne de fixer l'attention. On l'avait compris ; aussi une foule de personnes de tout âge et des deux sexes s'étaient rassemblées sur les deux rives.

L'eau de la Veveyse, épaisse, bourbeuse, jaune-grisâtre,

¹ Le commandant de la garnison, Clavel, avait reçu dans la nuit du 4 au 5 octobre la proclamation de Bonaparte ordonnant aux deux partis de mettre bas les armes. Il en envoya un exemplaire aux assiégés qui n'en tinrent nul compte. Auf der Mauer manqua de loyauté ce jour-là. Il fit affirmer à Clavel sur sa parole d'honneur que les troupes fédéralistes étaient entrées à Lausanne et que le gouvernement unitaire avait quitté cette ville et la Suisse pour se réfugier à Genève. Il savait cependant que cela était faux. Il refusa de laisser vérifier le fait. C'est alors seulement que Clavel capitula à des conditions honorables. Voir Verdeil, Tillier, etc.

ne se mélangeait pas avec l'eau du lac pendant un long parcours dans celui-ci. Cette dernière eau restait limpide et présentait à sa rencontre avec la première une démarcation très tranchée. L'eau du torrent formait un tourbillon si fort que l'on a vu des peupliers de 50 pieds de longueur dresser perpendiculairement leurs cimes à 30 pieds au-dessus de l'eau avant de s'enfoncer comme une flèche dans un gouffre de trois cents pieds au moins.

De tout le bois qui vint tournoyer dans ce gouffre, une partie resta sans remonter à la surface, retenue qu'elle était au fond du lac par l'avalanche de sable et de pierres qui l'engloutissait. L'autre partie, revenue en haut, s'y trouvait arrêtée par les vagues, qu'agitait alors un vent d'ouest et surnageait, réunie en une masse continuellement tournante sur un diamètre de trois à quatre cents pieds. Des gens aventureux, sur des bateaux de toutes dimensions, s'occupaient à tirer ce bois vers le rivage. Deux de ces embarcations s'étant trop approchées du tourbillon furent englouties par lui avec trois hommes qui les montaient.

Les corps de ces trois hommes ne purent être retrouvés, mais l'enquête judiciaire, qui fut faite, établit leurs noms comme suit :

1° Jean-Pierre-Etienne Stuby, de Guggisberg, batelier à La Tour, âgé de 48 ans.

2° François-Samuel Mamin, de Blonay, vigneron à La Tour, âgé de 40 ans.

3° Jean-Pierre-Isaac Richon, de La Tour et de Saint-Légier, domicilié à Vevey, âgé de 20 ans.

A la suite de ce triste événement, M. Bachelard, préfet de Vevey, interdit par un ordre, à l'exécution duquel il veilla en personne, toute prise de bois flotté à l'embouchure de la Veveyse.

Arrivé à ce point de l'exposé des faits, peut-être maint lecteur éprouvera-t-il le désir de connaître tous les désastres matériels qu'a causés l'inondation de la Veveyse.

C'est pour essayer de satisfaire à ce désir que nous entrons dans des détails à ce sujet.

A partir de la côte des Toveyres, dans la commune de St-Légier, et en suivant la rive gauche du torrent, on constata les dégâts suivants :

La prise d'eau, de même que le canal du moulin de Gilamont, — ce dernier solidement construit en grandes planches de sapin renforcées par des supports de chêne, le tout fixé dans le roc vif au moyen de longues chevilles de fer, et protégé encore de distance en distance par des rochers et de pesants cailloux, — furent complètement dégradés. Le canal, qui existait depuis plus de quarante ans, avait résisté à tous les efforts des crues précédentes. Renversé sur les trois quarts de son étendue, il fallut plus d'un mois pour le remettre en état de service.

Le pont de Gilamont fut entièrement déchaussé du côté du moulin et son pilier oriental tellement rongé en tous sens jusque dans ses fondations que l'on ne pouvait voir sans surprise la lourde voûte de maçonnerie rester encore debout sur cette frêle assise.

Le chemin public de Praz, au-dessous de la campagne de M. Jean Speckel, fut dépavé sur tout son parcours. Le sol y fut creusé assez profondément en plusieurs endroits, entre autres à une place jusqu'au roc sur une longueur de 70 pieds.

Les dommages causés au moulin de Gilamont et dans les prairies avoisinantes ont déjà fait l'objet d'une mention. Ajoutons cependant qu'au midi de ces prés deux fossoriers de vigne furent ravinés jusqu'à six pieds au-dessous du niveau du sol.

La prise d'eau et le canal des moulins de Vevey, au bas

de la côte de Rouvenaz, furent gravement endommagés sur une étendue de huit à dix toises¹.

La digue de M. Henri Baup, à la Guinguette, fut arrachée sur une longueur de neuf toises.

Le quai du torrent, dont nous avons raconté la destruction, dut être refait sur un parcours de 338 pieds, à partir du grand pont.

Le mur soutenant le chemin public qui fait suite à ce quai le long de la propriété de M. Pierre-Henri Baup, ainsi que le chemin lui-même, dans la moitié de sa largeur, furent emportés par l'eau sur une étendue de 238 pieds.

Au-dessous du pont de Gilamont et en suivant la rive droite de la Veveyse, sur le territoire communal de Corsier, on vit aussi d'importants dommages. Ainsi à la prise d'eau des moulins de Plan un gros massif de maçonnerie, qui existait depuis plus de vingt ans et dans lequel était logée l'écluse du canal, fut disloqué et arraché partiellement du roc sur lequel il était cimenté. Le canal du moulin, établi entre deux murs parallèles d'environ cinq à six pieds de hauteur, fut détruit sur une longueur de 350 pieds.

Au nord-est de la propriété de l'hoirie Cuénoud-Quinlet, au lieu appelé Coppex, sous Châtelard, une forte digue, bâtie sur grillages profonds et composée dans ses parties les plus exposées de rocs pesant de 40 à 80 quintaux, protégeait en s'avancant en biais dans le torrent toute la partie supérieure de cette propriété. Cette digue fut renversée sur une longueur de trente pieds. Quatre fossoriers de pré et de plantage, ainsi qu'un tiers de fossorier de vigne, furent ainsi livrés sans défense à l'action des eaux et rongés par elles.

¹ Une toise vaudoise avait six pieds.

Au haut de la propriété de M. Jean-Phil.-Aimé Grenier, au lieu dit *Plan-dessus*, la Veveyse se jeta avec impétuosité contre une très grosse digue, construite en matériaux énormes. Cette digue ne put soutenir son choc. Du sol qui se trouvait derrière, trois fossoriers de vigne et de bonne prairie s'éboulèrent dans le torrent en moins d'une demi-heure.

A partir de là, la Veveyse ne put plus entamer ses bords jusque devant la propriété de M. Louis Doret-Walter, à l'Arabie. En cet endroit, le mur de soutènement du chemin, ainsi que le chemin lui-même¹, furent emportés sur une longueur de 25 toises. Le terrain de la propriété ne subit que de légers ravages, grâce à la résistance de trois vieilles et fortes digues, que le courant mit à découvert. L'eau, cependant, recouvrit la prairie et y laissa par places des sillons, ainsi que des dépôts pierreux.

Les dommages causés par la Veveyse peuvent être portés, sans exagération, à la somme de quinze mille francs de Suisse².

Tant de cailloux, de gravier, de bois et de débris de toute sorte qui entrèrent dans le lac pendant plus de dix heures, auraient dû, semble-t-il, accroître d'une manière sensible le cône d'alluvion de la Veveyse. Il n'en fut pas ainsi par suite de la conformation particulière du terrain sous-lacustre. Ce cône d'alluvion se forme, en effet, sur un versant très rapide qui descend, comme nous l'avons dit, non loin du bord, à une grande profondeur. Dans l'état ordinaire du torrent, et même dans les crues qui ne sont pas trop fortes, les matières se tassent naturellement

¹ Construits en 1817.

² 22,500 francs de monnaie actuelle. Vu la plus-value des terrains et le renchérissement des constructions, le dégât causé serait taxé aujourd'hui plus du double.

et insensiblement au sommet de ce versant. Ce jour-là, elles arrivèrent en si grande quantité et avec une telle force que non seulement elles dépassèrent de beaucoup le cône, mais aussi exercèrent sur lui une pression qui l'éboula, surtout dans son milieu, et le fit glisser jusqu'au bas de la pente. Une échancrure béante, au centre de l'embouchure, indiquait l'existence et la raison de cet éboulement.

La crue du ruisseau de l'Ognonnaz, situé à la limite orientale de la commune de Vevey fut, on a lieu de le croire, encore plus forte proportionnellement que celle de la Veveyse ; c'est-à-dire que la quantité de ses eaux augmenta dans une mesure plus effrayante, si l'on considère la petitesse de son bassin, l'état habituel de son lit et le niveau de ses crues précédentes.

Le 28 août, à 7 heures du matin, ce ruisseau était déjà considérable ; il continua à grossir jusqu'à 11 heures environ. A ce moment, il était devenu un véritable torrent, qui roulait avec grand fracas une masse d'eau épaisse et troublée par les terres qu'elle charriait. Les dommages furent grands sur les bords de l'Ognonnaz depuis sa source au delà des Chevalleyres.

Nous nous bornerons à citer les ravages qu'il fit dans le voisinage immédiat de Vevey.

Dans le vallon de Rolliet, ses eaux renversèrent un pont de pierre, détruisirent un canal maçonné entre deux murs, se jetèrent par-dessus la rive droite et dévastèrent une étendue de pré d'environ deux fossoriers, appartenant à M. Aloïs Hugonin. Un peu au-dessous, à un contour assez brusque que forme le ruisseau, elles rongèrent très profondément ¹ la vigne de M. Pierre Félix et en enlevèrent un fossorier et demi.

¹ Près de 12 pieds.

Au sortir du vallon de Rolliet, le ruisseau traversait le pont en maçonnerie d'un chemin public. La voûte de ce pont, qui a 12 pieds de portée sur 6 1/2 pieds de hauteur, fut loin de suffire pour l'écoulement de l'impétueuse masse d'eau. Celle-ci ne tarda pas à remplir le vallon. Elle passa par dessus les parapets du pont et les murs du chemin voisin en une nappe d'eau de 104 pieds de large sur 3/4 de pied de profondeur. Formant cascade de l'autre côté, elle y rejoignait le courant qui avait traversé la voûte.

Les pépinières et les cultures précieuses de la campagne de M. Samuel Plan, jardinier au Clos-d'Aubonne, eurent énormément à souffrir de l'inondation du canal des moulins de l'Ognonnaz. Ce canal, pavé de gros cailloux et entouré de deux murs épais, creva sur une étendue de plus de cent pieds. La maison d'habitation de M. Gabriel Burel, maître voiturier, bâtie depuis peu d'années au-dessous d'un contour assez brusque du ruisseau, fut si sérieusement menacée de destruction par l'eau débordée que l'on dut se hâter d'en sortir tous les meubles. Des secours intelligents et prompts réussirent à la sauver, mais son jardin dut être sacrifié. C'est près de là qu'un jeune homme de 23 ans, Jean-David Zehender, domestique chez M. Sillig, à Bellerive, tomba dans les flots rapides de l'Ognonnaz. Entraîné par eux dans le lac, avant qu'on pût accourir à son aide, il y trouva aussitôt la mort.

Le petit ruisseau de Palud, dont le bassin ne s'étend pas beaucoup au dessus de Clies et qui se jette dans le lac près de la place orientale, à Vevey, avait aussi beaucoup grossi et causé de sensibles dégâts. Dès sa source, il ravina tous les terrains que traversait son cours. Dans la partie du chemin de Merdasson encaissée entre deux murailles, il arracha environ 300 toises de fort pavé et

renversa le grand mur de la vigne de M. Edouard Couvreu, sur un espace de 96 pieds. Toute cette partie du chemin fut rendue ainsi impraticable. Comme le pavé résista plus bas, à quelques toises de la maison Gunthert, les dégradations s'arrêtèrent là. Le chemin et les rues de la ville sur lesquels coula le ruisseau n'offrirent d'autres traces de son passage que des dépôts nombreux de cailloux et de terre.

La crue de la Baie de Clarens fut énorme et ses conséquences devinrent désastreuses par la destruction presque entière de grands travaux d'endiguement, effectués en 1834 par M. l'ingénieur Venetz. Plus de trois poses, récemment plantées en vigne, furent emportées par le courant. L'inondation de la rive droite couvrit de pierres, ainsi que de graviers, une vaste bande de terrain et envahit même la route postale. Mais celle-ci n'eut pas grand mal. Son pont de pierre résista, de sorte que déjà le lendemain, lorsque l'eau se fut retirée, on put l'utiliser de nouveau.

Les ponts de Tavel et de Brent, fortes constructions en maçonnerie, furent endommagés à tel point que l'on dût les soumettre à une restauration complète.

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

II

Le comité de Salut public était encore à la tête des affaires en France à l'époque où furent rédigés les bulletins que nous publions et c'était donc à lui que ces derniers étaient adressés par l'ambassade de France à Bâle ; mais le Directoire prit en mains le gouvernement à partir du mois d'octobre de cette même année 1795 ; il dût tenir compte des renseignements fournis par les agents